



Petit Coup d'œil

SAINT MARTIN DE L'IF

Déc. 2016
#5

GENTILÉ DE SAINT MARTIN DE L'IF

La deuxième phase de la consultation est terminée : nous avons dépouillé vos 45 propositions, pour en sélectionner 6. Merci à tous pour cette première participation !

Nous entrons donc dans la troisième phase, durant laquelle vous, habitants de Saint Martin de l'If, êtes amenés à vous prononcer pour choisir votre gentilé.

Un **gentilé** est un terme désignant les habitants d'un lieu, d'une région, d'une province, d'un pays, d'un continent, par référence au lieu où ils habitent.

Phase 1 : jusqu'au 4 novembre 2016

Consultation de la population communale pour recueillir les propositions des habitants

Phase 3 : du 5 au 23 décembre 2016

Les habitants choisissent leur nom parmi la liste pré-établie



Phase 2 : du 5 au 25 novembre 2016

Dépouillement des propositions reçues et présélection d'une liste de 10 noms maximum

Annnonce du résultat lors de la traditionnelle cérémonie des **Vœux du Maire**

Pour nous communiquer votre préférence, vous trouverez ci-dessous un coupon-réponse à rapporter en mairie (permanence ou boîte aux lettres), au plus tard pour le 23 décembre 2016.

SITE INTERNET

La Commission Communication est heureuse de vous annoncer que le site internet de Saint Martin de l'If est en ligne depuis le 1^{er} novembre 2016.

Nous espérons qu'il vous sera utile, et que vous y trouverez les renseignements dont vous pourrez avoir besoin.

Pour y accéder, rien de plus simple : rendez-vous sur saintmartindelif.fr, ou scannez le QR-Code ci-contre.



N'hésitez pas à nous contacter pour nous proposer un article ou du contenu que vous souhaiteriez voir apparaître sur le site.

LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que la participation aux scrutins de 2017 nécessite d'être préalablement inscrit sur les listes électorales.

Cette inscription est à effectuer en mairie au plus tard le 31 décembre 2016. Une permanence particulière est mise en place à la mairie de Saint Martin de l'If, **le 31 décembre, de 10h à 12h.**



Consultation publique pour le gentilé de Saint Martin de l'If

Décembre 2016

Merci de cocher un seul choix parmi les propositions ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Saint Martinois de l'If / Saint Martinoise de l'If | <input type="checkbox"/> Martinifais / Martinifaise |
| <input type="checkbox"/> Martinlifais / Martinlifaise | <input type="checkbox"/> Saint Martin Lifois / Saint Martin Lifoise |
| <input type="checkbox"/> Saint Martivien / Saint Martivienne * | <input type="checkbox"/> Saint Martinifais / Saint Martinifaise |

* ivos : nom gaulois de l'if

Coupon à rapporter en mairie ou en mairie déléguée avant le 23 décembre 2016.

ABRIS DE JARDINS

Lors de la séance du 16 novembre 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer l'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin, à compter du 1er janvier 2017, sur tout le territoire de la commune de Saint Martin de l'If.

DISSOLUTION DU SYNDICAT D'EAU

Le SMAEPA de la région de Fréville gère aujourd'hui l'adduction de l'eau potable dans les foyers, et s'assure du bon fonctionnement des installations d'épuration et d'assainissement individuel.

La loi NOTRe prévoit que la compétence eau revienne désormais aux communautés de communes. Notre syndicat est donc amené à disparaître à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa dissolution se fera en douceur jusqu'au 30 juin 2017.

ZONE BLANCHE DE LA FOLLETIÈRE

Afin de couvrir la zone blanche, une structure sera implantée sur un terrain situé en lisière de forêt, afin d'accueillir les antennes des opérateurs de téléphonie mobile.

L'achat du terrain est en cours, et une convention a été passée avec le SDE 76 pour la prise en charge, à hauteur de 95 %, du montant des travaux nécessaires au raccordement électrique de l'installation.

LA POSTE – ADRESSES

Comme indiqué précédemment, un courrier sera adressé par La Poste à chaque habitant, pour l'informer de sa nouvelle adresse. Cet envoi interviendra courant décembre.

Ce courrier vous informera sur les démarches à entreprendre, ainsi que sur celles qui seront directement prises en charge par la Poste.

Par ailleurs, pour les foyers qui changent de numéro, une plaque vous sera remise en mains propres. En cas d'absence, vous pourrez la retirer en mairie.

Pour les rues qui changent de nom, de nouveaux panneaux seront installés prochainement.

Enfin, à la demande de la Poste, la numérotation des habitations passe en métrique sur la commune déléguée de La Folletière.

VOYAGE SCOLAIRE

Les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 de l'école de Fréville bénéficieront en fin d'année scolaire d'une « classe découverte » (randonnée, Mont Saint-Michel, char à voile...). Celle-ci les emmènera dans la région de Granville dans la Manche.

A cet effet, les professeurs ont sollicité une participation de la commune. Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 euros par élève domicilié à Saint Martin de l'If.

AGENDA

| | |
|--|---|
| DIMANCHE 11 DÉCEMBRE FRÉVILLE | MARCHÉ DE NOËL FOYER RURAL – 10H00 - 18H00 |
| DIMANCHE 8 JANVIER FRÉVILLE | VŒUX DU MAIRE FOYER RURAL – 11H00 |
| VENDREDI 20 JANVIER BETTEVILLE | VŒUX DU MAIRE SALLE POLYVALENTE – 20H30 |
| DIMANCHE 29 JANVIER FRÉVILLE | SALON TOUTES COLLECTIONS FOYER RURAL – 9H00 - 18H00 |

INFOS CCRY

Nous vous indiquions dans le précédent numéro que la commune de Saint Martin de l'If disposerait de 3 délégués à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot.

C'est finalement 4 délégués qui y siègeront, en raison de la création récente de notre commune nouvelle. Dans notre cas, la loi prévoit en effet un représentant par commune déléguée.

DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE
DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE
DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE
DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE – DOS DU COUPON-RÉPONSE

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie déléguée de Betteville : 02.35.91.27.60
Mairie déléguée de Fréville : 02.35.91.27.15
Mairie déléguée de la Folletière : 02.35.92.35.27
Mairie déléguée de Mont de l'If : 02.35.92.00.55



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires